

Juillet  
Août  
2021

# Kelou ar Vro

Vallon de

Milin Nevez

Dispositifs  
d'aides à l'habitat

10  
à 13



Calendrier  
de collecte  
des ordures ménagères

14



La ferme bio,  
vue par Romain Marrec

16



# Édito



L'amélioration de son logement est devenue une priorité pour de nombreux propriétaires voire locataires. Parmi les différentes étapes de la rénovation d'un logement, le financement des travaux peut être compliqué à mettre en place et à optimiser.

Que ce soit pour améliorer les performances énergétiques d'une maison ou d'un appartement ou rénover un logement vieillissant, il est possible de bénéficier de différentes aides d'amélioration de l'habitat afin de financer les travaux de rénovation. Vous trouverez dans ce numéro différents dispositifs qui ne prennent pas tous la même forme. Par exemple, vous pouvez bénéficier de prêts à taux zéro qu'il vous faudra rembourser ou encore de subventions de la part de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) non remboursables.

Retrouvez également les différents organismes qui peuvent vous apporter des conseils sur les aides pour la rénovation de votre logement.

Depuis ces dernières semaines, la situation sanitaire s'améliore, en lien avec les avancées de la vaccination, et redonne confiance en l'avenir. Chacun a toutefois conscience que la situation sanitaire reste fragile et que tant que la vaccination n'a pas protégé suffisamment de personnes, le risque n'est pas encore totalement écarté.

En cette période estivale, je souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances !

Bernard Goalec, *Maire*

Directeur de publication : Bernard Goalec  
Comité de rédaction : Commission Communication  
Photos : Mairie de Plouédern  
Mise en page et impression : Cloître Imprimeurs à Saint-Thonan  
3<sup>e</sup> trimestre 2021



# Sommaire

3-7

Vie municipale

Cahier  
des associations

8-9

10-13

Dossier :  
Dispositifs  
d'aides à l'habitat

Communauté  
des communes

Calendrier de collecte  
des ordures ménagères

14

15

Vie quotidienne

Ça nous intéresse :  
**La ferme BIO,**  
vue par Romain Marrec,  
agriculteur sur la commune

16

**Agence postale** (dans le hall de la Mairie) :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45  
Tél. : 02 98 20 84 06

*Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en mairie aux heures d'ouverture.*

Facebook mairie



Instagram mairie



QRcode mairie



La mairie de Plouédern est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi de 9 h à 11 h 45  
1 rue de la Mairie - 29800 Plouédern - 02 98 20 82 65  
Mail : [mairie@plouedern.fr](mailto:mairie@plouedern.fr) - Web : [www.plouedern.fr](http://www.plouedern.fr)

## CCAS

Le CCAS de Plouédern lutte contre l'exclusion, accompagne les personnes âgées, soutient les personnes ayant des difficultés financières, par des actions d'aide ou d'incitation, mais aussi par des actions spécifiques répondant à des situations précises et ponctuelles.

### Les aides accordées aux familles de Plouédern par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le CCAS accorde différentes aides aux familles en fonction de leurs ressources. Celles-ci ne sont pas systématiques, ni reconduites d'une année sur l'autre. Un nouveau dossier est à constituer à chaque rentrée scolaire et sera étudié en commission municipale.

#### Calcul des droits :

Calcul du quotient familial (différent de celui de la CAF) :

QF (quotient familial pour les aides du CCAS de Plouédern) = revenus mensuels nets + allocations familiales + allocations logement – frais de logement divisé par le nombre de personnes constituant le foyer (les familles monoparentales seront gratifiées d'une personne supplémentaire dans leur foyer).

### Aides possibles pour les familles :

#### • Aide à la cantine

Suivant des critères de ressources, le CCAS accorde une aide financière afin de participer aux frais de repas dans les cantines scolaires de toutes les écoles primaires et secondaires.

L'aide est basée sur le principe du reste à charge pour la famille, ceci dans un souci d'équité car les tarifs de restauration diffèrent selon les établissements scolaires. QF de moins de 350 € :

coût du repas pour la famille : 1 €

QF entre 350 € et 500 € : 1,55 € en maternelle et primaire / 1,60 € au collège / 2 € au lycée.

**LE CCAS,  
UNE INSTANCE  
DE LA MAIRIE  
À VOS CÔTÉS**

#### • Aide aux loisirs et séjours scolaires

Le CCAS accorde également des aides financières pour permettre aux enfants la pratique d'une activité sportive ou culturelle (club de foot, athlétisme, école de musique...). L'aide aux loisirs est basée sur les mêmes critères. Les séjours scolaires peuvent également faire l'objet d'une demande de participation du CCAS.

Aide aux loisirs	QF ≤ 350 €	350 € < QF ≤ 500 €
Prise en charge	80 %	50 %
Plafond de l'aide	120 €	75 €

Aide aux séjours scolaires	QF ≤ 350 €	350 € < QF ≤ 500 €
Prise en charge	80 %	70 %
Plafond de l'aide par jour et par enfant	20 €	10 €

#### Prêt d'honneur pour les étudiants :

C'est un prêt sans intérêts de 1 530 € à rembourser 1 an après la fin des études. Il est attribué une seule fois, selon critères sociaux (QF < à 1.000 €).

Le même montant peut être alloué par le Conseil Départemental.

#### Participation à une formation B.A.F.A (Brevet d'Apprentissage aux Fonctions d'Animateur) :

La demande doit être faite auprès de la mairie avant le début de la formation. La participation financière de la mairie s'inscrit dans le cadre du CEJ intercommunal signé avec la CAF.

Une convention doit être signée entre le jeune en formation B.A.F.A, sa famille et la commune de Plouédern, accompagnée de la facture de l'organisme de formation, de l'attestation de stage et d'un RIB.

Suite à cette formation avec un organisme spécifique, le jeune doit effectuer un stage de 3 semaines non rémunéré à l'ALSH de Plouédern-Trémaouézan.

À la fin de la période de stage, la participation de la mairie sera de 80 % et la participation de la famille de 20 %.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

Permanence du CCAS, assurée par Carine NOWAK, Adjointe aux Affaires Sociales.

Le mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous.



**NOUVEAU**

**LA MAIRIE POSSÈDE  
DÉSORMAIS  
UNE PAGE FACEBOOK  
ET UN COMPTE INSTAGRAM**

*Suivez toutes les actualités de la commune sur sa page Facebook et sur son compte Instagram.*

## BIBLIOTHÈQUE

### ÉLECTIONS DES INCORRUPTIBLES

Les enfants des classes de maternelle, CP, CE1 et CE2 de l'école Saint-Édern ont participé au Prix de littérature jeunesse « les Incorruptibles ». Chaque classe avait une sélection de livres à lire tout au long de l'année avant d'élire, à bulletin secret, leur livre préféré. Pour les classes de primaire, les élections se sont déroulées à la bibliothèque où les cartes d'électeurs, les isolecteurs, l'urne et la feuille d'émargement attendaient les élèves. C'était aussi l'occasion de se familiariser avec le principe des élections.



Pour les CE1, la préférence s'est portée à une large majorité sur « Sarah et Sac-à-puces » de Jan BIRCK

**ATELIER BRODERIE COUTURE** pour les enfants de 6 à 11 ans : **mardi 13 juillet de 14 h à 16 h**, animé par l'association Sevenadur D'an Oll.

Inscriptions à la bibliothèque ou par mail. Nombre de place limité.

### JEU DE PISTE « ALICE AU PAYS DES MERVEILLES »

En partenariat avec l'ALSH de Plouédern, animé par « Le Chapelecteur ». En équipes, accompagnés d'un adulte, les enfants mèneront l'enquête dans l'univers d'Alice au pays des merveilles et devront collaborer pour trouver une solution aux énigmes...

**Mardi 31 août de 14 h à 16 h.** Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Point de départ à la bibliothèque. Inscription par mail, 15 places disponibles. **Ouverture des inscriptions à partir du lundi 16 août.**

Horaires d'été :

Ouverte les mardis et samedis.

Fermée tous les mercredis du 14 juillet au 11 août.

Fermée les vendredis pendant les vacances d'été.

Contact : 02 98 20 90 71  
 bibliotheque.plouedern@gmail.com  
 Catalogue en ligne :  
[www.bibliotheque-plouedern.fr/](http://www.bibliotheque-plouedern.fr/)

QRcode bibliothèque



## NOUVEAU FOURGON AUX SERVICES TECHNIQUES

La commune vient de remplacer le fourgon Iveco. L'équipe municipale a choisi de prendre un Renault Master d'occasion de 2 ans. Vous pourrez le voir sur différentes missions en lien avec les bâtiments.



## UNC - Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie commémorative s'est déroulée devant le monument aux morts le samedi 8 mai à 11 heures en comité restreint. Monsieur le Maire, l'adjoint chargé de la vie associative et trois représentants de la section locale de l'UNC (Union Nationale des Combattants) se sont remémorés la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale.



3 membres de l'UNC, Bernard GOALEC, Maire et Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire

Après le dépôt de gerbe et la minute de silence, le Maire a donné lecture du message de Geneviève Dariussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

## MALADIE DE LYME ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs tels que les moustiques mais aussi les tiques, les mouches, les puces, etc.



### POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

#### • Avant et pendant une activité dans la nature :

Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.

#### • Après une activité dans la nature :

J'inspecte soigneusement mon corps.

#### • Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.



Pour plus d'informations :  
<https://www.santepubliquefrance.fr/>

## INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL BREIZHGO

Pour effectuer une demande d'inscription au transport scolaire pour votre enfant, vous devez effectuer la demande en ligne sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) ou par téléphone au 02 99 300 300.

La date limite d'inscription est fixée au 16/07/2021.

Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

## Infos pratiques

### ÉCOLE SAINT ÉDERN

Votre enfant est né en 2018 ou 2019 ou vous arrivez sur la commune ? Sa rentrée à l'école se prépare maintenant.

Vous pouvez d'ores et déjà l'inscrire en ligne sur le site de l'école, rubrique « infos pratiques, puis inscriptions ».

Une classe bilingue français-breton a ouvert à la rentrée 2020.

La rentrée des classes aura lieu :

**Jeudi 2 septembre 2021**

→ à 8h45 pour les primaires

→ et à 9h pour les maternelles.

La garderie sera assurée à partir de 7h30.

Les listes des classes seront affichées dans la salle multi-activités à partir du mardi 31 août 2021.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la directrice, Mme Tressel, au 07.82.87.18.35 ou par mail : [ecole.stedern@wanadoo.fr](mailto:ecole.stedern@wanadoo.fr).

La directrice de l'école sera présente à l'école début juillet et fin août 2021.



### PLANNING DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE

La balayeuse passera sur les secteurs de Kergoat, au Bourg, Pont ar Bled, Kerhamon les jeudis 29 juillet et 26 août.

Il vous est demandé de bien vouloir stationner vos véhicules hors chaussée en privilégiant le stationnement à l'intérieur de vos propriétés.

### AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

### RECENSEMENT DES JEUNES

**JDC : Journée Défense et Citoyenneté**

**Modalités de recensement des françaises et des français nés aux mois de juillet et août 2005.** Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

## MAIRIE ET AGENCE POSTALE : HORAIRES D'ÉTÉ

La mairie sera fermée tous les samedis matin du 10 juillet au 14 août inclus. Fermeture de l'agence postale du 10 juillet au 15 août inclus.

Les colis et recommandés seront à retirer à la Poste de Landerneau, 4 rue de la Tour d'Auvergne, ouverte de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h en semaine et le samedi de 9 h à 12 h.

Réouverture le lundi 16 août.

## LISTES ÉLECTORALES

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques n'étant pas déjà inscrits sur une liste électorale ou ayant changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, cerfa 12669 \* 02 téléchargeable sur internet, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par internet en utilisant le télé service proposé par [service-public.fr](http://service-public.fr)

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- Blanche L'HELGOUALC'H, 3 lot. de La Fontaine.
- Yaël MARGUERIE, 6 lieu-dit Petit Saint Eloi.
- Athénaïs MAGER VASILIU, 17 route de Camblanc.
- Alba BOCHER, 3 lieu-dit Petit Saint Eloi.
- Maël LAGADEC, 128 rue de l'Etang.

### Décès

- M. Erwan PODER, 1 Kergoat Huella, 43 ans.

## URBANISME

### Permis de construire accordés

- M. Ndongo SECK et Mme Florence MUTINELLI : construction d'une maison individuelle, 4 rue Merez.
- M. Romain LOAËC : construction d'un carport, 12 Quinquis Meur.
- M. Nicolas PEAN et Léa LANDURÉ : construction d'une maison individuelle, 21 rue Mérez.
- Mme Ana LEROUX : création d'un garage et de trois gîtes, 5 bis allée des Petits Chênes.
- M. Mickaël GUYARD et Mme Catherine LE NE : création d'une extension en ossature bois et abri pour spa de nage, 20 résidence de Kergoat.
- M. et Mme Joël et Véronique CELTON : construction d'une maison individuelle, 20 rue Antarès.

## PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration préalable en Mairie.

## PERMANENCE DES ÉLUS

- **Bernard GOALEC, Maire,**  
Le samedi matin de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
- **Michèle CASU, Adjointe au Maire,**  
« **Cadre de vie – Culture et Numérique** »  
Le mercredi de 15 h à 17 h et sur rendez-vous
- **Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire,**  
« **Vie associative – Agriculture** »  
Le samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
- **Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe au Maire,**  
« **Urbanisme** »  
Le samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
- **Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire**  
« **Équipements – Voirie-Bâtiments – Sécurité** »  
Le vendredi de 15 h 30 à 17 h et sur rendez-vous
- **Carine NOWAK, Adjointe au Maire,**  
« **Action sociale – Enfance – Jeunesse – Aînés** »  
Le mardi de 14 h à 17 h et sur rendez-vous
- **Nathalie TOURBOT, Conseillère municipale déléguée à la communication,**  
Sur rendez-vous

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉ-DERN, dûment convoqué le 08 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Steredenn, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17 - votants : 18.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : MM et Mmes : AVETAND, BLONS, GARULT, MAUBIAN (procuration à Mme TOURBOT).

Secrétaire de séance : M. Paul MINGANT.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 16 mars 2021
2. SDEF : convention financière pour la rénovation de points lumineux
3. SDEF : horaires de fonctionnement des éclairages publics
4. Groupement de commande avec la CCPLD
5. Avenant à la convention garage mutualisé avec la CCPLD
6. Participation aux écoles privées de Landerneau
7. Mise à jour de l'inventaire des zones humides
8. Redevance d'Occupation du Domaine Public : GRDF
9. Demande de subvention DSIL : Sentiers de l'Elorn
10. Demande de subvention auprès de la Région et du Département
11. Régularisation cadastrale : Kéravéloc
12. Régularisation cadastrale : Quinquis Meur
13. Actualisation du tableau du Conseil Municipal
14. Questions diverses.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### CONVENTION SDEF : RÉNOVATION D'UN POINT LUMINEUX ROUTE DE LA LAITERIE

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de rénovation d'un point lumineux sur la route de la Laiterie. L'estimation des dépenses se monte à : 950 € HT soit 1 140 € TTC. Selon

le règlement financier voté par le SDEF, le financement s'établit comme suit sur le HT : financement du SDEF (300 € HT) + financement de la commune (650 € HT).

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, accepte le projet.*

### MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergie. Une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance. Cette extinction participerait également à la protection des écosystèmes et préservation de l'environnement en diminuant les nuisances lumineuses et limitant les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la maîtrise de la demande en énergie dans le cadre du dispositif Ecowatt.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide le principe suivant.*

	Bourg de Plouédern	Kergoat et campagne
Allumage matin	6h00	6h30
Extinction matin	Variable selon la luminosité et/ou la période de l'année	
Allumage soir	Variable selon la luminosité et/ou la période de l'année	
Extinction soir	23h30	22h30

## **GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPLD**

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, présente les principes du groupement de commandes de la CCPLD. Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé à la commune de Plouédern d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de vêtements de travail et équipements de sécurité.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide l'adhésion à ce groupement de commandes.*

## **AVENANT À LA CONVENTION : GARAGE MUTUALISÉ AVEC LA CCPLD**

M. Bernard GOALEC, Maire, informe le conseil municipal que dans le cadre de la convention de garage mutualisé avec la CCPLD, il est désormais possible de bénéficier d'un véhicule de prêt lors des réparations des véhicules communaux.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve la proposition.*

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ÉCOLES PRIVÉES DE LANDERNEAU**

Considérant la décision de la Commune de PLOUEDERN en juin 2020, de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées de Landerneau accueillant des enfants de Plouédern à hauteur de 300 € par enfant.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide la participation financière de 300,00 € par enfant de Plouédern aux établissements de Landerneau suivants, pour l'année scolaire 2020 – 2021 : Notre Dame du Tromeur, Saint Julien, Saint Nicolas, Diwan.*

## **MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que le Syndicat de bassin de l'Elorn, maître d'ouvrage de l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE de l'Elorn hors Brest Métropole, a effectué une visite de terrain en présence du propriétaire et d'un représentant de la commune. Le Syndicat de bassin de l'Elorn, dans son compte rendu du 13/03/2021, rapporte qu'une actualisation de l'inventaire est nécessaire.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'actualisation de cet inventaire.*

## **GRDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que tous les ans, il convient de prendre une délibération relative à la RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz pour les mètres linéaires de conduites de gaz construites ou renouvelées sur le territoire de la commune. GRDF devra donc s'acquitter de 963,00 € TTC au titre de la RODP.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au recouvrement.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET PLAN DE FINANCEMENT**

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, expose au conseil municipal la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou DSIL pour le sentier de l'Elorn.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter la DSIL.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ET PLAN DE FINANCEMENT**

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal la demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne pour la sécurisation des cloches de l'Église.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter la Région Bretagne.*

## **PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la voirie, précise à l'assemblée que le Conseil Départemental est compétent pour répartir le produit des amendes de police au profit des communes de moins de 10.000 habitants.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter le Département.*

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : KÉRAVÉLOC**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. LEON à Kéravéloc, qui propose d'acheter à la commune un délaissé communal de 65 m<sup>2</sup> environ au prix de 7,04 € TTC conformément à l'avis des Domaines, de prendre en charge les frais de bornage, de régler les frais de publication et de rédaction d'acte liés à la transaction.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition de M. LEON.*

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : QUINQUIS MEUR**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. CORNEC, à Quinquis Meur, qui propose d'acheter à la commune un délaissé communal de 173 m<sup>2</sup> environ au prix de 3,01 € TTC conformément à l'avis des Domaines, de prendre en charge les frais de bornage, de régler les frais de publication et de rédaction d'acte liés à la transaction.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition de M. CORNEC.*

## **ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Bernard GOALEC, Maire, informe les membres du conseil municipal que M. Arnaud COULIER a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 31 mai 2021 suite à son déménagement de la commune et présente alors le tableau du conseil municipal modifié.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le tableau du conseil municipal ainsi modifié.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.

Nous remercions les associations pour leur patience et compréhension durant cette période difficile. Nous vous souhaitons de bonnes vacances. Nous avons hâte de vous retrouver au carrefour des associations le samedi 4 septembre.

## Amicale Cyclotouriste de Plouédern

### Rétrospective sur le mois de mai 2021...

Le dimanche 16 mai avait lieu la 37<sup>e</sup> édition du Tro Bro Léon 2021 au départ de Lannilis, cette course réputée pour ses innombrables ribinou ou encore appelés « chemins empierrés ».

Après la traversée de Landerneau et de la fameuse montée de la Fosse aux Loups, les cyclos ont traversé la commune de Plouédern par un premier ribin « le chemin des Tranchées de Kergoat » fort apprécié du public et également un second ribin celui de Coat Lespel appelé aussi « chemin des crêtes ».



L'échappée des neuf coureurs dans le ribin des tranchées de Kergoat

Le bureau de l'ACP remercie à sa juste valeur le bénévolat des signaleurs qui ont assuré la sécurité des coureurs et le bon déroulement de l'épreuve.

La ville de Landerneau organisait le dimanche 23 mai le challenge de la Fosse aux Loups. Tous les marcheurs, coureurs à pied et cyclos de la région étaient invités à y participer. L'Amicale Cyclo était bien présente avec la participation d'une quinzaine de ses licenciés. L'effort est intense au début de montée avec une pente à 14 %.



Deux licenciés de Plouédern au début de la montée de la Fosse aux Loups

Un licencié de Plouédern au début de la côte

Nota : durant l'été, les sorties du club s'effectuent de la salle Steredenn à partir de 8h00. Les circuits sont proposés les mercredis, les vendredis et autres jours fériés.

Informations sur le site : [www.acplouedernroute.sitew.fr](http://www.acplouedernroute.sitew.fr)

## Tennis Club de Plouédern

La Fédération met en place la licence DÉCOUVERTE destinée aux personnes désireuses de pratiquer le tennis pendant une période de 3 mois (non renouvelable) à partir du 1<sup>er</sup> juillet. L'inscription assure l'accès aux installations du club (courts et mur d'entraînement). C'est le moment d'adhérer, le tennis c'est sympa ! Abonnement de 3 mois : 10 €

Portes ouvertes les 26 juin à 16 h 30 et 3 juillet à 14 h à la salle de sports.

Contact : Tél. : 02 98 21 49 46 - [tcplouedern@fft.fr](mailto:tcplouedern@fft.fr)



## Ouverture de la Maison d'Assistants Maternelles Mam'Stergann

La MAM a officiellement ouvert ses portes le 3 mai au lieu-dit Kervéléoc.



Les locaux



Élodie avec des enfants accueillis à la MAM

Virginie, Stéphanie, Élodie et Camille accueillent chaque enfant dans son individualité avec bienveillance. 8 places ouvriront en septembre dont 3 réservées au répit parental pour les enfants malades ou porteurs de handicap, en partenariat avec la CAF.

La MAM fait également partie du réseau de garde de l'association d'aide aux jeunes diabétiques.

Pour toute demande d'informations, vous pouvez les joindre au 07 82 99 29 64.

Une tombola sera organisée en septembre afin de récolter des fonds pour l'association.

## Théâtre : Trou de Mémoire

Depuis une année, nous attendons de nous retrouver pour avoir le plaisir de jouer entre-nous, mais surtout de jouer pour vous. Nous espérons que l'année prochaine nous pourrions partager ce plaisir avec vous. N'hésitez pas à rejoindre notre troupe.

Nous répétons les mercredis soir. Il y a également une troupe enfants (de 8 à 11 ans) le mercredi à 17 h.

Contact : [chotard.jeanluc@gmail.com](mailto:chotard.jeanluc@gmail.com)

## Jardin'Edern

### Opération JARDIN MALIN le samedi 4 septembre

ET SI VOUS COMMENCIEZ LE BROYAGE ET LE PAILLAGE DE VOS HAIES ?

Jardin'Edern et la municipalité vous proposent de changer vos habitudes et de réserver la date du 4 septembre pour participer à cette opération et partager un bon moment de convivialité avec d'autres habitants.

#### Comment ?

C'est simple ! Vous taillez vos haies quand vous le souhaitez (le jour-même, la semaine ou le mois précédent en entreposant chez vous) sans les apporter à la déchetterie. Vous apportez vos tailles le samedi 4 septembre entre 14 h et 18 h et les broyez vous-même avec l'aide d'un animateur et des autres participants en quelques minutes. Pensez à apporter vos contenants (sacs, poubelles, remorque...) pour ramener chez vous la quantité souhaitée de broyat.

Vous allez pouvoir tester le broyage et vous informer sur les effets bénéfiques des paillages dans votre jardin.

**Lieu :** parking route de Kériel, face à la maison médicale.  
**Broyeur de grande capacité.**  
**De 14 h à 18 h.**  
**Collation offerte.**



## GR Plouédern

Le club de GR Plouédern dispose encore de quelques places dans certains groupes pour la saison 2021/2022. Si vous êtes intéressés par la gymnastique rythmique, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 06 60 75 23 66.

Nous serons présents au carrefour des associations le 4 septembre, mais ayant dû refuser des inscriptions l'an passé, ne tardez pas à vous manifester.

Nous cherchons également des entraîneurs pour compléter notre équipe et pouvoir accueillir plus de gymnastes.



Groupe initiation : la fête du carnaval



Défi photo Inter Club bretons : la fête du 14 juillet

### Les manifestations Ces événements auront lieu si le contexte sanitaire le permet.

- Samedi 3 juillet, à 14 h : **Portes ouvertes**, salle de sports, organisées par Tennis Club de Plouédern
- Mardi 13 juillet de 14 h à 16 h : **Atelier broderie couture** pour les enfants de 6 à 11 ans, bibliothèque, organisé par la bibliothèque et animé par l'association Sevenadur D'an Oll
- Mardi 31 août de 14 h à 16 h : **Jeu de piste** pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, bibliothèque
- Samedi 4 septembre : **Carrefour des associations** dès 13 h 30, salle Steredenn et salle des sports
- **Opération Jardin Malin** de 14 h à 18 h, organisé par Jardin'Edern et la municipalité, route de Kériel
- Samedi 18 et dimanche 19 septembre : **Journées du Patrimoine**



#### Correspondants presse:

**Le Télégramme :**  
Laurence DUBEAU  
06 89 68 15 29  
dubeau.laurence@gmail.com

**Ouest France :** Martine MEUDEC - 06 32 75 90 36  
martine.meudec-senant@hotmail.com

«Pour faire paraître une annonce de manifestation ou de réunion sur Ouest France en décidant de la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître, pensez à vous connecter sur [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr) : vous saisissez votre information et la date de parution, c'est gratuit ».

Propriétaire occupant,  
je souhaite effectuer des  
travaux d'économie d'énergie  
dans mon logement.  
À quelles aides  
pourrais-je prétendre ?

Un certain nombre de subventions ou de prêts sont susceptibles de vous aider à financer vos travaux d'économies d'énergie.

Ce dossier recense les principales aides auxquelles vous pourriez prétendre.

**MÉFIEZ-VOUS  
DES DÉMARCHES  
COMMERCIALES  
FRAUDULEUSES**

*A noter : ces aides sont toujours accordées sous un certain nombre de conditions. Vérifiez tout d'abord si vous pouvez prétendre à des subventions !*

*Toutes les aides ne sont pas cumulables.*

➡ **Les subventions ANAH et le programme « Habiter mieux »**

<https://tinyurl.com/waxu2uva>

➡ **L'aide « Maprimérenov »**

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

➡ **Les aides locales dans le Finistère**

<https://tinyurl.com/ue2bm53r>

➡ **Les subventions des caisses de retraite**

*En général réservées aux personnes retraitées  
Consultez votre caisse de retraite*

➡ **Aides du Pays de Landerneau-Daoulas**

- <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/aides-a-lhabitat/>
- <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/medias/2015/08/Citemetrie.pdf>

# DISPOSITIFS



Des prêts à taux attractifs peuvent également vous permettre de financer vos travaux

➡ **L'éco-prêt à taux 0**

<https://tinyurl.com/y96dtbxv>

➡ **Le prêt amélioration de l'habitat CAF – MSA**

<http://tinyurl.com/prjm9vj>  
<https://tinyurl.com/y7zl3eoc>

➡ **Des prêts qui diffèrent selon votre statut (fonctionnaire, salarié du secteur privé...)**

• **Le prêt travaux d'Action Logement**  
<https://tinyurl.com/y2onyeeb>

• **Le prêt amélioration de l'habitat du CNAS**  
<https://tinyurl.com/bky96muu>

• **Le prêt travaux du ministère de la défense**  
<https://tinyurl.com/yxv4jhch>

• **Les prêts des caisses de retraite ou mutuelle**  
*Consultez votre caisse de retraite et votre mutuelle*

# D'AIDES À L'HABITAT



**L'éco-prêt développement durable proposé par les banques (prêts LDD)**

*Consultez les banques distribuant ce produit*



**Les prêts des distributeurs d'énergie ou des professionnels du chauffage**

• GRDF

GRDF <https://tinyurl.com/ydg7worw>

• EDF

EDF <http://tinyurl.com/y99lang9>

• Divers prêts proposés par les professionnels de la filière chauffage et isolation

*Informez-vous auprès de vos installateurs*



**Le micro-crédit Habitat peut également répondre à certains besoins**

<https://tinyurl.com/b5rmf9n4>

Ne passez pas à côté  
des aides fiscales  
dont vous pouvez  
bénéficier !



**Les exonérations temporaires de taxe foncière pour les logements économes en énergie**

*Renseignez-vous auprès de la mairie de votre lieu de résidence*

<http://tinyurl.com/kkrge7a>



**La TVA à taux réduit sur les travaux**

<http://tinyurl.com/hqbtsdr>



**Le crédit d'impôt**

Pensez également  
aux aides générées  
par les certificats  
d'économies d'énergie



**Primes, prêts à taux bonifiés, réalisation d'audits personnalisés....**

<http://tinyurl.com/3rgdnua>



**Non cumulable avec les aides du programme « Habiter Mieux – sérénité » de l'ANAH !  
Informez-vous au préalable avant de céder vos certificats d'économies d'énergie.**

*Pour comparer les primes énergies : <http://www.nr-pro.fr>*



**Dossier à constituer avant même de signer vos devis !**

**N'oubliez pas le « Coup de pouce – chauffage et isolation »**

*(Bonification des certifications d'économies d'énergie (CEE), sous conditions de ressources, pour certains travaux)*

<http://tinyurl.com/y9o4x2z8>



**Le chèque énergie peut vous permettre de régler une partie des travaux**

<https://chequeenergie.gouv.fr/>



# LE LOGEMENT DES

Vous êtes senior et vous souhaitez améliorer votre logement afin de le rendre accessible et faciliter votre confort de vie ?



Un certain nombre de subventions ou de prêts sont susceptibles de vous aider à financer vos travaux.

Cette fiche recense les principales aides auxquelles vous pourriez prétendre.

Ces aides sont toujours accordées sous un certain nombre de conditions.

## LES AIDES ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

### Les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Vérifiez que votre projet est bien éligible aux aides de l'ANAH :

<http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/anticiper-pour-bien-vieillir-chez-vous/>

Pour tout renseignement et dépôt de dossier :

#### Délégation locale de l'ANAH

3, square Marc Sangnier  
CS 41925  
29219 BREST CEDEX 2  
Tél : 02 98 38 45 00

### L'aide à l'adaptation du logement des seniors ou des personnes en perte d'autonomie d'action logement

(subvention jusqu'à 5000 € pour les salariés ou retraités du secteur public)

Pour les salariés\* retraités de plus de 70 ans ou les salariés\* de plus de 60 ans en situation de dépendance (GIR 1 à 4) souhaitant adapter leur salle de bains et leurs sanitaires à leurs besoins.

Sous condition de revenus (plafonds d'éligibilité aux subventions de l'ANAH).

(\* ou ascendants répondant à ces conditions hébergé chez un descendant salarié d'une entreprise du secteur privé).

Pour en savoir plus :

<https://www.actionlogement.fr/fiches-produits>

Testez votre éligibilité à ce dispositif :

<https://piv.actionlogement.fr/simulateur-habitat>

### Les subventions pour l'amélioration de l'habitat des caisses de retraite

Certaines caisses de retraite, principales ou complémentaires, sont susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de travaux d'adaptation du logement aux besoins d'une personne âgée. Les opérations finançables, les conditions d'obtention ainsi que les caractéristiques de ces subventions sont variables suivant les caisses de retraite.

Pour tout renseignement contactez les organismes auprès desquels vous êtes affiliés.

Pour en savoir plus :

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/les-aides-des-caisses-de-retraite>

### Les aides allouées dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG)

<https://www.adil29.org/fiches-pratiques>

# PERSONNES ÂGÉES

 Certains travaux d'aménagement peuvent également être pris en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH)

## • L'allocation personnalisée d'autonomie

Pour vérifier si vous êtes éligibles à ce dispositif : <https://www.finistere.fr/A-votre-service/Personnes-age-es-APA/Allocation-personnalisee-d-autonomie>

*Pour tout renseignement :*

### Conseil Départemental

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées  
Cité administrative de Ty-Nay  
29196 QUIMPER CEDEX  
Tél : 02 98 76 22 22

## • La prestation de compensation du handicap

Pour vérifier si vous êtes éligible à ce dispositif : <https://www.finistere.fr/A-votre-service/Personnes-handicape-es-PCH/Compensation-du-handicap>

*Pour tout renseignement :*

### Maison Départementale des Personnes Handicapées

1C, rue Félix le Dantec  
Créac'h Gwen  
29018 Quimper CEDEX  
Tél : 02 98 90 50 50

## • L'aide à l'adaptation du logement de la MSA

<http://www.msa-armorique.fr/lfr/web/msa-d-armorique/l-aide-a-l-adaptation-du-logement>

## DES PRÊTS À TAUX ATTRACTIFS PEUVENT ÉGALEMENT VOUS PERMETTRE DE FINANCER VOS TRAVAUX

 **Le prêt amélioration de l'habitat du CNAS**  
<http://www.cnas.fr/Votre-quotidien/Le-logement/Pret-Amelioration-de-l-habitat>

 **Les prêts des caisses de retraite ou mutuelles**

Contactez-le ou les organismes auprès duquel ou desquels vous êtes affiliés

 **Le prêt GERONTIX du Conseil Départemental du Finistère**  
<https://www.adil29.org/fiches-pratiques>

 **Le prêt à l'amélioration de l'habitat de la CAF**  
*(Sous réserve d'être bénéficiaire d'une prestation familiale)*  
<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/le-pret-a-l-amelioration-de-l-habitat-pah>

 **Les prêts de la MSA**  
<http://www.msa-armorique.fr/lfr/vous-etes-particulier>

## LES AVANTAGES FISCAUX

 **Le crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes**  
<https://tinyurl.com/y8yk9mj8>

 **La TVA à 5,5 %**  
<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1724-PGP.html>

Vos interlocuteurs privilégiés

### Le Conseil Départemental du Finistère

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées

Cité administrative de Ty-Nay  
29196 QUIMPER CEDEX  
Tél : 02 98 76 22 22

*Pour en savoir plus :*

<http://www.finistere.fr/Le-Conseil-departemental/Les-missions>

### Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

Recherchez le CLIC le plus proche de chez vous : <http://www.finistere.fr/Les-services-pres-de-chez-vous/Les-Centres-locaux-d-information-et-de-coordination-gerontologique-CLIC-du-Finistere>

CLIC, Maison des services publics, 59 rue de Brest, Landerneau - Tél. : 02 98 85 99 08

2021

Calendrier de collecte  
**PLOUEDERN/QUINQUIS MARC/SAINT ELOI**



Jour de collecte : les lundis entre 05h00 et 13h00  
 Merci de sortir impérativement vos bacs la veille au soir

Lorsqu'un lundi est férié, la collecte sera retardée au vendredi suivant dès 05h00

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M		31 D		31 V

## Nouveau tri des emballages

Maintenant tous les emballages et tous les papiers se trient !



Les pots de yaourts, les barquettes de viande, les tubes de dentifrice, les sachets en plastique ...



Emballages en carton



Bouteilles et flacons en plastique



Nouveaux emballages en plastique



Papiers, journaux, prospectus



Emballages en métal



Nouveaux emballages en métal



Plus de renseignements sur [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)  
[environnement@ccpld.bzh](mailto:environnement@ccpld.bzh) - 02 98 21 34 49



## DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1<sup>er</sup> est installé dans le **hall extérieur de la mairie**, le 2<sup>e</sup> dans le **hall extérieur de la salle Steredenn** et un 3<sup>e</sup> est installé au **stade de foot de Kéru-guel, au niveau de l'abri bois** attenant au vestiaire.

## ALSH TI AR VUGALE

L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr – Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>

L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles à Plouédern.

## Le RPE (Relais Petite Enfance)

56, rue Hervé de Guébriant - Landerneau

Tél. : 02 98 43 63 97 ou mail : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr  
<http://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpe-interco>

## MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

La crèche accueille vos enfants en halte-garderie.

Directrice : Magali LE CALVEZ

**La crèche sera fermée du 31 juillet au lundi 23 août inclus.**

Les inscriptions pour les accueils en halte-garderie à partir de septembre sont ouvertes. Se présenter directement à la crèche, place de la Mairie.

<https://inscription.creche-attitude.fr/> - Tel : 09 65 37 20 04

## CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Pour tout problème d'accès aux droits administratif ou social, contactez le Centre Départemental d'Action Sociale au 02 98 85 95 36 (ou 38). Par ailleurs, une assistante sociale peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin au C.D.A.S. 20, rue Amédée Belhommet à Landerneau. Contact : 02 98 85 95 57

## MSA

Une assistante sociale de la MSA, tient une permanence le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, sauf le 1<sup>er</sup> mardi du mois, à la MSA à Landerneau.

Contact : 02 98 85 79 87

## DÉCHETTERIE (ZAE Saint Eloi)

Tél. : 02 98 85 19 50

**Horaire d'été (01/03 au 31/10)** : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Fermeture les dimanches et jours fériés

Déchets verts : accès libre

Un box recyclerie « Le Tri Porteur » y est à votre disposition.

## EAU DU PONANT

Par téléphone : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)

8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 17 h 30 (sauf le lundi 17 h)

Pour les urgences uniquement : contacter ce même numéro (24h/24h) - Point d'accueil : Station d'épuration, 20 allée du Bois Noir, Landerneau

## RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZAE St Eloi, 11 rue des Glénan - Tél. : 06 06 41 39 48

Dépôts : le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

**Le Tri Porteur sera fermé du 19 juillet au 15 août.**

## TRÉSOR PUBLIC

59, rue de Brest, Landerneau

Du lundi au vendredi : 9 h 00 – 12 h sans rendez-vous

Lundi, mardi et jeudi : 13 h 30 – 16 h sur rendez-vous

Inscription par internet sur : <https://www.impots.gouv.fr>

Possibilité également de paiement auprès d'un buraliste partenaire des impôts sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>

## Les 3 buralistes les plus proches à Landerneau :

Café du Port, 46 Quai de Léon

Café Le Demi Lune, 5 Place des 4 Pompes

Café Le Saint Thomas, 2 Place St Thomas

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise, conciliateur de justice

Permanence : Mairie de Landerneau

Le jeudi sur rdv, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

**Permanences jusqu'au 15 juillet. Reprise des permanences le 19 août.**

Tél : 06 81 89 62 40, marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

## PAROISSE ABER-MORBIC

**Le prêtre de l'ensemble paroissial** : 11, rue Traverse des Boucheries, Landerneau. Tél. : 02 98 85 03 20

**La messe sera toujours le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, à 11 h 00.**

Les dates des messes pour l'ensemble paroissial Aber Morbic :

- Dimanche 11 juillet à La Roche Maurice
- Dimanche 25 juillet à Plouédern
- Dimanche 08 août à Trémaouézan
- Dimanche 22 août à Plouédern
- Dimanche 12 septembre à La Roche Maurice

Vous souhaitez recevoir le bulletin « infos de la paroisse », merci de transmettre votre mail à Nathalie, secrétaire, adresse mail : [secretaire.paroisse.landerneau@gmail.com](mailto:secretaire.paroisse.landerneau@gmail.com)

## GENDARMERIE DE LANDERNEAU

14 rue Henri Dunant, 29800 Landerneau

Tél. : 02 98 85 00 82

## CARTE POSTALE

La carte postale de la commune est disponible à la vente à la mairie, à la bibliothèque, au bar « Le Relax » et à l'épicerie chez Michel et Elisabeth Guillerm au prix de 1 €. 

## SYLVAIN KERMARREC COUVERTURE

M. Sylvain KERMARREC, 6 Coat Lespel Bras

*Tous travaux de couverture, bardage. Petites ossatures bois (carports...)*

NOUVELLE ENTREPRISE

06 66 53 88 56

## La ferme BIO, vue par Romain MARREC, agriculteur sur la commune



« Cela fait maintenant 6 ans que j'ai repris la ferme familiale de Pénaros.

Après mon père, ma grand-mère et mon arrière-grand-père, me voilà à la tête d'un cheptel de 70 vaches laitières de race Montbéliarde, Prim Holstein et Jersiaise.

Depuis tout petit, j'ai toujours voulu faire ce métier.

J'étais toujours fourré dans les bottes de mon père auprès des bêtes et des tracteurs.

Mais, après mes études agricoles, vers l'âge de vingt ans, j'ai tout remis en question. Je me suis détourné du milieu agricole et fait différentes expériences professionnelles. J'ai pris goût à la liberté, au temps libre les week-ends, profiter des amis, de la famille, des loisirs...

Cela a duré quelques années. Puis un jour, mon père m'a proposé de prendre la suite et après mûre réflexion, je ne me voyais finalement pas faire un autre métier.

J'ai donc accepté de reprendre le flambeau avec l'aide de mon père, jeune retraité, « l'hyper actif », mais il a fallu tout repenser car je ne voulais pas renoncer totalement à ma liberté.

J'ai donc décidé de passer dans un système 100 % à l'herbe pour nourrir mes animaux et de saisonnaliser le travail à la ferme. Il s'agit de regrouper les naissances des veaux au printemps pour pouvoir produire du lait exclusivement avec de l'herbe et de pouvoir fermer la salle de traite 1 mois et demi l'hiver.



Aujourd'hui, je suis encore en transition. Cet hiver, pour la première fois, j'ai réussi à passer en monotraitement pendant 2 mois, période où j'ai également reçu ma conversion en agriculture biologique.

Actuellement, je vends déjà mes produits à la ferme. J'ai encore plein de projets en tête. À long terme,

j'aimerais transformer le lait à la ferme et accueillir des groupes scolaires.

Pas à pas, l'effort sera gagnant. »

Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter : [romain.mrc29800@gmail.com](mailto:romain.mrc29800@gmail.com)



Appel aux rédacteurs : Toute personne ayant le souhait de présenter un article ou soumettre une idée est invitée à prendre contact avec la Mairie. Merci d'avance pour votre collaboration.